

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe I. : Visite de la Ville.

3 heures : Rendez-vous à l'Hôtel de Ville (Piazza Riforma). Visites de l'Ecole cantonale - Hôtel des Postes - Nouvel hôpital de la Ville - Cathédrale de S. Lorenzo - Chiesa degli Angeli, etc.

Note : — MM. les membres de la Société qui voudraient prolonger leur séjour à Lugano, par simple présentation de la Carte de Fête, pourront jouir des billets spéciaux :

- 1) Bateaux du Lac de Lugano (6, 7, 8 et 9 septembre) 50 % du prix ordinaire.
- 2) Funiculaire du S. Salvator (6, 7, 8 et 9 septembre) prix du billet, retour compris, 1 Fr.
- 3) Lugano-Belvédère d'Intelvi (bateau à vapeur et funiculaire) du 6 au 8 septembre avec retour et droit de 1^{re} classe, fr. 1.80.
- 4) Chemin de fer électrique de Tesserete.
- 5) Monte Generoso (6, 7 et 8 sept.) 50 % du prix ordinaire.

La Société tessinoise des ingénieurs et architectes nous informe que le délai pour l'inscription des participants à la Fête centrale des 4, 5 et 6 septembre 1909 est prolongé jusqu'au 29 août.

Réd.

Ordre du jour de l'assemblée générale, le 5 septembre 1909, à Lugano, au Théâtre.

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Président du Comité central sur l'activité de la Société pendant les deux dernières années.
3. Rapport de la Commission de la « Maison bourgeoise ».
4. Propositions de l'assemblée des délégués concernant :
 - a) la date et le lieu de la prochaine assemblée générale ;
 - b) l'élection du président et de deux membres du Comité central ;
 - c) nomination de membres d'honneur ;
 - d) revision des statuts.
5. Conférence de M. A. Guidini, architecte, sur les monuments artistiques du canton du Tessin.

CIRCULAIRE DU COMITÉ CENTRAL AUX SECTIONS.

Honorés Collègues,

L'assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et architectes aura lieu le samedi 4 septembre 1909, veille du jour de l'assemblée générale, à 6 h. 30 du soir, au « Schweizerhof », à Bellinzone.

Nous vous prions de désigner vos délégués et de nous faire connaître leur nom avant l'assemblée générale.

Ordre du jour de l'assemblée des délégués :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Rapport sur la situation financière ; fixation de la cotisation annuelle.
3. Proposition du Comité central au sujet de la création d'un secrétariat permanent.
4. Propositions à l'assemblée générale concernant :
 - a) la date et le lieu de la prochaine assemblée générale ;
 - b) élection du président et de deux membres du Comité central ;

- c) nomination de membres d'honneur ;
- d) revision des statuts.

Si vous avez des propositions à faire au sujet de la nomination au titre de membres d'honneur de personnes s'étant acquis des titres particuliers à la reconnaissance de la Société, nous vous prions de nous en donner communication avant l'assemblée des délégués.

Avec considération distinguée.
Zurich, 12 août 1909.

Au nom du Comité central :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
G. NAVILLE.	H. PETER.

COMMISSION DE LA « MAISON BOURGEOISE EN SUISSE ».

Procès-verbal de la X^e séance du 3 avril 1909, à 3 heures, à Bâle¹.

Président : M. P. Ulrich.

Sont présents : MM. Dr C.-H. Baer, Prof. Dr Gull, E. Joos, E.-J. Propper, Stehlin et Suter.

Excusés : MM. Prof. Dr Bluntschli, E. Fatio, E. v. Tscharnner.

Le contrat, avec MM. Helbing et Lichtenhahn, en vue de la publication du premier volume de la « Maison bourgeoise », est présenté et discuté.

Le contrat est conforme, sur les points essentiels, aux bases énumérées dans le procès-verbal de la précédente séance. Le prix pour les membres de la Société sera de Fr. 4 par exemple, le prix de vente en librairie de Fr. 7.

Le livre sera exécuté par l'industrie suisse.

Les clichés seront la propriété des archives de la « Maison bourgeoise » et il sera statué sur leur emploi ultérieur.

L'ouvrage devra être prêt pour l'assemblée générale d'automne.

Le projet de contrat est adopté. Il y aura lieu de s'entendre avec l'éditeur sur le tirage d'un certain nombre d'exemplaires avec illustrations imprimées sur une face seulement des planches ; ces exemplaires, d'un prix plus élevé, seraient mis en vente par souscription.

Les matériaux pour l'illustration sont minutieusement passés en revue et l'on constate le bon accord de la Commission avec la Commission exécutive.

Séance levée à 5 1/2 h.

Le secrétaire :
R. SUTER.

Concours pour un hôtel destiné à la Caisse d'Epargne du canton de Genève.

Extrait du programme.

L'Administration de la Caisse d'Epargne du canton de Genève ouvre un concours entre architectes de nationalité suisse, en vue de la construction d'un hôtel destiné à la Caisse d'Epargne.

Le programme détaillé du concours, ainsi qu'un plan de situation, sont tenus à la disposition des concurrents au bureau de la direction de la Caisse d'Epargne.

¹ Voir N° du 10 août 1909, page 179.

Les projets seront soumis à un jury, composé de MM. Adrien Lachenal, administrateur de la Caisse d'Épargne; Louis Perrier, architecte et Conseiller d'Etat à Neuchâtel; Eugène Jost, architecte à Lausanne; Gustave Brocher, architecte et administrateur de la Caisse d'Épargne, et Jacques Fleutet, directeur de la Caisse d'Épargne. Suppléants: MM. Adrien Peyrot, architecte à Genève, et Léo Châtelain, architecte à Neuchâtel.

Une somme de 9000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs projets.

Les projets devront être remis au plus tard le 31 décembre prochain, à midi, au bureau de la direction de la Caisse d'Épargne, rue Petitot, 8.

Pour être admis, les projets devront être remis à la date fixée.

Les concurrents sont invités à ne fournir que des pièces réclamées par le programme.

Les pièces et plans non demandés ne seront pas pris en considération.

Tous les projets présentés seront exposés pendant quinze jours après les opérations du jury.

Le rapport du jury sera tenu, jusqu'au 31 janvier 1910, à la disposition des concurrents au bureau de la direction de la Caisse d'Épargne. Il sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et la *Schweizerische Bauzeitung*.

Les plans non primés devront être retirés dans le délai de dix jours après la clôture de l'exposition; passé ce délai, les plans seront ouverts et les projets renvoyés à leurs auteurs.

Les projets primés resteront la propriété de la Caisse d'Épargne, qui se réserve d'une manière absolue le droit d'en tirer le parti qu'elle jugera convenable pour la construction qu'elle projette et notamment de faire établir elle-même les plans d'exécution et de faire diriger et surveiller l'exécution des travaux par son bureau technique ou de la manière qu'elle jugera le mieux convenir à ses intérêts.

Les concurrents auront à fournir:

1° Un plan de sous-sol, un plan de rez-de-chaussée, un plan de chaque étage. Ces plans seront à l'échelle de 0,01.

2° Les quatre façades à l'échelle de 0,01.

3° Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet, également à l'échelle de 0,01.

4° Un plan indiquant la transformation éventuelle des magasins en locaux supplémentaires pour la Caisse d'Épargne.

5° L'indication du cube réel du bâtiment, mesuré du sol des caves au faitage et l'estimation du mètre cube. Le coût de la construction ne devra pas dépasser la somme de 550 000 fr.

6° S'ils le jugent utile, les concurrents seront libres de fournir une ou deux perspectives.

BIBLIOGRAPHIE

Starkstromtechnik. Taschenbuch für Elektrotechniker, mit 602 Textabbildungen. Herausgegeben von E. v. Rziha und J. Seidener. Verlag von Wilhelm Ernst und Sohn, Berlin, 1909. Preis geh. 20 M.; geb. 21 M.

Comme son titre l'indique, ce volume est un aide-mémoire à l'usage des électriciens. On y trouve tout ce qui a trait à la technique des courants industriels et aux applications, aujourd'hui si nombreuses, de l'électricité.

Le chapitre premier reproduit des tables numériques indispensables, des renseignements technologiques relatifs aux

principaux matériaux employés en électrotechnique et les notions fondamentales de la résistance des matériaux.

Les chapitres 2 et 3 sont consacrés aux lois de l'électricité et du magnétisme, aux unités électriques, aux instruments et méthodes de mesure et aux compteurs électriques. Le chapitre 4 s'occupe des projets d'usines électriques et les chapitres 5 et 6 donnent des renseignements très complets sur la partie motrice des usines électriques, turbines hydrauliques et moteurs thermiques de toutes sortes.

Les chapitres suivants résument les connaissances actuelles sur la théorie et la construction des machines électriques à courant continu et à courants alternatifs, sur la transmission et la distribution de l'énergie électrique, sur l'éclairage électrique, la traction électrique et l'électrochimie. Les applications électromécaniques font l'objet d'un chapitre spécial fort complet et un dernier chapitre s'occupe de législation en matière d'appareils à vapeur en Allemagne et en Autriche.

Les auteurs ont fait appel à des spécialistes pour la rédaction de plusieurs des chapitres énumérés ci-dessus, ce qui constitue une sérieuse garantie pour l'exactitude des informations qu'on y trouve. Pour autant qu'il nous a été possible d'en juger par un examen forcément rapide, le volume est de 1148 pages, l'homogénéité n'y a rien perdu. Tous ceux qui s'occupent de projets d'électricité trouveront donc en cet aide-mémoire un précieux auxiliaire, riche en renseignements de toutes sortes et parfaitement à jour.

J. L.

L'Annuaire de la Presse Suisse, édition 1909, vient de paraître.

Edité par l'*Argus Suisse de la Presse S. A.*, à Genève, ce volume in-8° relié, de plus de 500 pages, illustré, contient divers travaux originaux sur la presse par M. le Dr J. Steiger, professeur, à Berne, M. le Dr E. Röthlisberger, professeur, à Berne, MM. A. Martin-Achard, avocat, à Genève, le Dr A. Hablutzel, de Winterthour, et le Dr O. Wettstein, de Zurich, des vers charmants de Jean Violette, de Genève et de Ch. Strasser, de Berne. Il publie, en outre, une quantité de renseignements sur les 1332 journaux paraissant actuellement en Suisse. Trois tables des journaux, l'une alphabétique, la seconde analytique, la troisième géographique, rendent la consultation de ce volume très facile et très pratique.

Association suisse des Electriciens.

L'assemblée générale annuelle aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 1909, à La Chaux-de-Fonds.

Pour les détails, voir le programme qui sera communiqué aux membres très prochainement.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Un grand bureau parisien d'entreprises de constructions cherche un jeune ingénieur ayant quelque connaissance du béton armé.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Valentin, 2, Lausanne.